

## Stocamine

## La CEA fait appel de la décision du tribunal administratif

La Collectivité européenne d'Alsace (CEA) a annoncé ce mercredi qu'elle allait faire appel du jugement du tribunal administratif de Strasbourg, qui a validé la décision de l'État de confiner définitivement 42 000 tonnes de déchets toxiques sur le site Stocamine, à Wittelsheim.

« **A**ucune évaluation sérieuse n'a été faite sur la possibilité d'un déstockage partiel, progressif », regrette la CEA. La collectivité s'inquiète d'une « menace environnementale et sanitaire grave ». Le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté mardi les requêtes de la CEA – née de la fusion des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin –, d'associations et de riverains, qui contestaient l'autorisation de confinement illimité à Stocamine donnée par l'État (nos éditions d'hier).

**« Un abandon silencieux de la responsabilité publique »**

Le tribunal a jugé que le déstockage des 42 000 tonnes de déchets (cyanure, arsenic, mercure...) entreposés dans cette ancienne mine de potasse, option défendue par les requérants, n'était plus réalisable en toute sécurité notamment en raison de la dégradation des infrastructures.

Dans un communiqué, la CEA « regrette ce jugement, qui acte un abandon silencieux de la responsabilité publique, à commencer par celle de l'État, face à une menace environnementale et sanitaire grave, tant pour l'Alsace que pour le bassin rhénan ». Elle déplore « qu'aucune



**Les fûts de déchets ultimes entreposés à Stocamine.**

Photo archives Thierry Gachon

évaluation sérieuse n'ait été faite sur la possibilité d'un déstockage partiel, progressif » des déchets, notamment en faisant appel à la robotique.

« Le tribunal choisit également d'ignorer l'opposition massive du public, pourtant exprimée de manière claire : 98 % (1 571 contributions) d'avis négatifs lors de l'enquête publique, positions fermes des collectivités territoriales, alertes des autorités allemandes et experts suisses », souligne la collectivité.

**Risque majeur pour la nappe phréatique**

La collectivité alsacienne rappelle enfin le « risque majeur » que constitue le stockage pour la nappe phréatique, située à 500 mètres sous les déchets. La CEA insiste également sur la possibilité que les générations futures « oublient » ce stockage, soulignant ainsi un des « paris hasardeux » sur lesquels repose ce projet.